

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION

Trente-troisième session du Comité pour les animaux  
Genève (Suisse), 12 – 19 juillet 2024

Annexes de la Convention

Examen périodique des espèces inscrites à l'Annexe I et à l'Annexe II

**EXAMEN PERIODIQUE D'ARCTOCEPHALUS TOWNSENDI**

1. Le présent document a été préparé par l'autorité scientifique du Mexique (CONABIO<sup>1</sup>)\*.
2. À la 29<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux (Genève, Suisse, juillet 2017) et en réponse à la notification aux Parties n° 2017/069, le Mexique et les États-Unis d'Amérique ont proposé d'examiner l'otarie à fourrure d'Amérique (*Arctocephalus townsendi*) dans le cadre de l'examen périodique des espèces inscrites aux Annexes de la CITES, conformément à la résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP19).
3. *Arctocephalus townsendi* est présente dans le Pacifique depuis le centre du Mexique jusqu'aux États-Unis d'Amérique, avec quelques observations dans le sud du Canada, bien que les colonies de reproduction ne soient connues qu'au Mexique. La population actuelle est estimée à 34 000-44 000 individus et est en augmentation. Les îles où cette espèce se reproduit sont situées dans des aires protégées et l'espèce bénéficie du niveau de protection le plus élevé au Mexique et aux États-Unis d'Amérique, tandis que le Canada a mis en place des réglementations pour la gestion des mammifères marins. Les menaces actuelles ne sont pas liées à l'utilisation directe, au commerce national ou international de l'espèce, mais plutôt à la pollution, au changement climatique, à l'enchevêtrement dans les filets et aux espèces envahissantes.
4. L'otarie à fourrure d'Amérique est la seule espèce du genre *Arctocephalus* inscrite à l'Annexe I ; toutes les autres espèces du genre étant inscrites à l'Annexe II. Le commerce international de *A. townsendi* est pratiquement inexistant depuis son inscription à l'Annexe I en 1975 et se limite principalement à l'échange de spécimens scientifiques.
5. Après un examen complet de la situation de l'espèce, le Mexique recommande le transfert de l'otarie à fourrure d'Amérique (*Arctocephalus townsendi*) de l'Annexe I à l'Annexe II, étant donné qu'elle ne remplit pas les critères biologiques énoncés à l'annexe 1 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17) et en vertu des mesures de précaution A1 et A2 figurant à l'annexe 4 de la même résolution.
6. Le Mexique demande l'avis du Comité pour les animaux sur l'examen périodique d'*Arctocephalus townsendi* présenté en annexe du document.

<sup>1</sup> Commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité (CONABIO – Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad)

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

## A. Proposition

Transférer *Arctocephalus townsendi* de l'Annexe I à l'Annexe II en considérant que le commerce international ne constitue pas une menace pour l'espèce, conformément au paragraphe 1 des principes fondamentaux énoncés à l'Article II du texte de la Convention, qu'elle ne remplit pas les critères biologiques énoncés à l'annexe 1 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17), et en vertu des mesures de précaution A1 et A2 de l'annexe 4 de la même résolution.

B. Auteur de la proposition

## Mexique

### C. Justificatif

## 1. Taxonomie

1.1 Classe : Mammalia

1.2 Ordre : Carnivora

### 1.3. Famille : Otariidae

1.4. Espèces : *Arctocephalus townsendi* Merriam, 1897

1.5. Synonymes scientifiques : *Arctophoca philippii townsendi* et *Arctocephalus philippii townsendi*

|                    |   |
|--------------------|---|
| 1.6 Noms communs : | anglais : Guadalupe Fur Seal            |
|                    | français : Otarie à fourrure d'Amérique |
|                    | espagnol : Lobo Fino de Guadalupe       |
|                    | néerlandais: Guadalupe Zeebeer          |
|                    | portugais : Lobo-marinho-de-Guadalupe   |
|                    | russe : Гуадалупский морской котик      |

## 2. Vue d'ensemble

La proposition vise à transférer l'otarie à fourrure d'Amérique (*Arctocephalus townsendi*) de l'Annexe I à l'Annexe II. Cette espèce fait partie de la famille des Otariidae et est présente sur la côte du Pacifique du centre du Mexique et des États-Unis d'Amérique, avec quelques observations dans le sud du Canada, bien que les colonies de reproduction ne soient connues qu'au Mexique. L'espèce est inscrite à l'Annexe I, tandis que le reste du genre est inscrit à l'Annexe II. Dans les années 1920, elle était considérée comme éteinte, en raison de la forte pression de chasse. Cependant, depuis 1933, la population mexicaine bénéficie d'une protection totale et une colonie de reproduction a été découverte en 1954. La population est passée de 200 individus en 1954 à 34 000-44 000 aujourd'hui. Les effectifs continuent d'augmenter et l'espèce a colonisé une nouvelle zone de reproduction. Sur la Liste rouge de l'IUCN, elle est classée dans la catégorie *Préoccupation mineure* avec une tendance à l'augmentation de la population, et elle bénéficie du niveau de protection le plus élevé tant au Mexique qu'aux États-Unis d'Amérique. Les îles où elle se reproduit sont situées dans des aires protégées. Il n'y a pratiquement pas de commerce national ou international, et il se limite principalement à l'échange de spécimens scientifiques. Aucun prélèvement de l'espèce n'est autorisé dans les pays où elle est présente, et aucune augmentation de la demande n'est prévue à la suite du transfert à l'Annexe II. Les menaces actuelles ne sont pas liées à l'utilisation directe ni au commerce national ou international de l'espèce, mais plutôt à la pollution, au changement climatique, à l'enchevêtrement dans les filets et aux espèces envahissantes. Par conséquent, l'otarie à fourrure d'Amérique ne répond pas aux critères biologiques énoncés à l'annexe 1 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. COP17), et la proposition est conforme aux mesures de précaution A1 et A2 de l'annexe 4 de la même résolution.

### 3. Caractéristiques de l'espèce

#### 3.1 Répartition géographique

L'otarie à fourrure d'Amérique (*Arctocephalus townsendi*) est présente dans les eaux tempérées du Pacifique Nord le long de la côte ouest de l'Amérique du Nord, du centre du Mexique (Ortega-Ortiz et al. 2019) jusqu'au sud de la Colombie-Britannique, au Canada (Norris et al. 2017 ; Norris & Elorriaga-Verplancken, 2019 in McCue et al. 2021), avec de rares observations en Alaska (Lambourn et al. 2012). L'espèce se reproduit principalement au Mexique sur l'île Guadalupe, où ont lieu 99 % des naissances. Ces dernières années, l'archipel de San Benito est devenu un important site de recolonisation, avec la naissance de plus de 30 petits par an depuis 2007 (Figure 1 ; Auriolles Gamboa et al. 2010 ; Sierra-Rodríguez 2015 ; Elorriaga-Verplancken et al. 2016 ; Norris & Elorriaga-Verplancken 2019, 2020).

Il semble qu'*Arctocephalus townsendi* soit présente dans les îles Farallón, Sinaloa, depuis 2014. En janvier 2020, 492 individus ont été dénombrés, passant à 771 en novembre, la plupart d'entre eux étant des juvéniles (Gutiérrez-Osuna et al. 2022). En 2020 également, une colonie non reproductrice naissante s'est établie sur l'Islette de las Ánimas (Bahía de la Paz, Baja California Sur), où divers comptages ont été effectués tout au long de l'année et où jusqu'à 119 individus juvéniles ont été observés en août (Elorriaga-Verplancken et al. 2021).



Figure 1. Aire de répartition de l'otarie à fourrure d'Amérique (*Arctocephalus townsendi*) au large de la côte ouest de l'Amérique du Nord (d'après McCue et al. 2021).

#### 3.2 Habitat

L'otarie à fourrure d'Amérique (*A. townsendi*) vit à l'interface entre les écosystèmes marins et terrestres, car elle se nourrit d'une grande diversité de proies dans les eaux côtières et océaniques, mais se repose, se reproduit et mue sur les zones terrestres, principalement sur l'île Guadalupe. L'île Guadalupe fait partie de la Réserve de biosphère de l'île Guadalupe, dont les zones marines et terrestres représentent une superficie totale de 476 971 ha (CONANP 2009, 2023). La réserve comprend une zone centrale et une zone tampon, qui représentent respectivement 5,03 % et 94,97 % de la superficie totale. La zone centrale est constituée de l'île Guadalupe, une île volcanique d'une superficie de 253,8 km<sup>2</sup>, située à 240 km au sud-est d'Ensenada, en Basse-Californie (CONANP 2009, 2023 ; García-Aguilar et al. 2013).

Le climat de l'île Guadalupe est méditerranéen, caractérisé par des hivers pluvieux et des étés secs. Comme sur toute la côte ouest de la Basse-Californie, le climat varie de désertique à tempéré-sec, et la température de l'eau varie de 14,9 à 21,7 °C. L'île est située dans la région sud du système du

courant de Californie, un courant de surface (0-300 m) qui transporte l'eau des latitudes plus élevées vers l'équateur pendant la majeure partie de l'année ; ce courant étant caractérisé par de faibles salinités et températures (Lynn & Simpson, 1987) et une productivité primaire accélérée (Hernández de la Torre *et al.*, 2005 ; Pares-Sierra *et al.*, 1997).

Le littoral où vit cette espèce est accidenté, avec de nombreuses criques, des anses cachées, des trous, des crevasses, des grottes, des tubes de lave, des dykes de basalte, des falaises verticales, d'étroites plages de galets et deux longues et larges plages de sable gris-noir. Les côtés ouest et nord de l'île sont inaccessibles en raison de l'assaut constant du vent et des vagues. La partie orientale est presque aussi escarpée que la partie occidentale, mais la mer y est plus calme, protégée des vents dominants du nord-ouest et de la houle par la chaîne de montagnes qui longe l'île (Berdegué, 1957).

### 3.3 Caractéristiques biologiques

L'otarie à fourrure d'Amérique est un pinnipède marin de taille moyenne qui a des habitudes diurnes et nocturnes. Les femelles atteignent la maturité sexuelle entre 3 et 4 ans, et les mâles jusqu'à 5 ans (SEMARNAT, 2018). La période de reproduction s'étend de la mi-juin à août, avec des activités sur terre ou dans des zones peu profondes. Le système de reproduction de cette espèce est polygyne, un seul mâle pouvant avoir jusqu'à 12 femelles sur son territoire (Aguilar & Larrea, 2011). Les mâles sont les premiers à arriver sur les sites de reproduction pour établir des territoires pendant la saison de reproduction (Riedman, 1990). Ils maintiennent régulièrement leur territoire pendant au moins 31 jours, par des vocalisations, des menaces et des combats physiques avec d'autres mâles, bien que cette durée varie en fonction de divers facteurs (tels que l'âge, la taille, la capacité de compétition ; Peterson *et al.* 1968 ; Riedman, 1990).

Après l'accouplement, l'implantation est différée d'environ deux mois. Apparemment, les femelles choisissent le meilleur mâle et le meilleur territoire pour mettre bas et s'occuper de l'unique petit auquel elles donnent naissance chaque année ; l'allaitement dure environ 8 mois. Les femelles étant résidentes sur les zones de reproduction, leurs déplacements alimentaires ont lieu dans les régions entourant ces colonies avec une stratégie d'alimentation connue sous le nom de cycle d'alimentation, qui est typique des otaries et consiste en une alternance entre les moments où les femelles se nourrissent elles-mêmes et les moments où elles s'occupent de leur petit et l'allaitent (Boness & Bowen 1996). Ceci contraste avec les mâles, qui ont tendance à migrer lorsque la période de reproduction est terminée (Gallo-Reynoso 1994). Les femelles de *A. townsendi* fréquentent les eaux océaniques, à une distance allant jusqu'à  $444 \pm 151$  km avec un temps moyen en mer de  $14 \pm 8,2$  jours et à des profondeurs moyennes de 30 m (Pierson 1987, Gallo-Reynoso 1994, Gallo-Reynoso *et al.* 2008, Gallo-Reynoso & Figueroa 2010).

### 3.4 Caractéristiques morphologiques

L'otarie à fourrure d'Amérique est de couleur brun foncé à argentée, avec une épaisse fourrure dorée. Elle présente un dimorphisme sexuel : les mâles adultes sont nettement plus grands, plus trapus et trois à quatre fois plus lourds que les femelles adultes. Les mâles adultes mesurent plus de 2,5 m de long et pèsent plus de 220 kg (Gallo-Reynoso 1994), mais ces mesures sont probablement sous-estimées, car les grands mâles ne peuvent pas être manipulés et mesurés en toute sécurité. En moyenne, les femelles adultes mesurent 1,5 m (1,37-1,65 m) et pèsent 50 kg (40-55 kg ; Gallo-Reynoso 1994). Les petits naissent avec une fourrure noire ; en moyenne, ils pèsent 5 kg, mesurent 64 cm, et atteignent 14 kg et 89 cm au sevrage, les mâles étant plus longs, mais pas plus lourds que les femelles à ces stades (Gallo-Reynoso & Figueroa-Carranza, 2010). L'espèce possède de longues vibrisses (c.-à-d. des moustaches), qui sont généralement blanches chez les femelles adultes. Les oreilles sont longues, proéminentes et légèrement inclinées, dépassant de la tête. Le museau est allongé et pointu avec une partie supérieure aplatie. Les mâles adultes ont un cou, une poitrine et des épaules larges ainsi qu'une crinière légèrement rousse composée de poils de garde plus longs et plus épais, de couleur plus claire que le pelage du reste du corps. Les nageoires antérieures ont une fourrure courte et foncée sur la face dorsale qui s'étend en forme de « V » à partir de l'épaule, mais n'atteint pas la pointe de la nageoire. Les nageoires postérieures sont longues et, alors que la surface dorsale est partiellement recouverte de fourrure, la sole entière est recouverte d'une peau noire, coriace et glabre (McCue *et al.* 2021).

### 3.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Les pinnipèdes sont généralement des prédateurs de haut niveau trophique dans leurs écosystèmes, influençant l'équilibre de la population de leurs proies (Rivera, 2011). Dans le cas de *A. townsendi*,

l'analyse des excréments a montré un régime alimentaire à tendance spécialisée composé de 92 % de céphalopodes et de seulement 8 % de poissons (Gallo-Reynoso 1994 ; Hernández, 2009). En outre, cette espèce peut être prédatée par les orques (*Orcinus orca*) et certaines espèces de requins, comme le grand requin blanc (*Carcharodon carcharias*) et le requin-taureau (*Carcharhinus leucas* ; Aguilar 2011). Compte tenu de l'importance écologique de l'otarie à fourrure d'Amérique, qui est un prédateur du sommet de la chaîne, avec une grande fidélité à sa colonie et une longévité élevée (Porras-Peters *et al.* 2008, Elorriaga-Verpläncken, 2009, Mejia-Ruiz, 2011), cette otarie est considérée comme une espèce sentinelle et un bio-indicateur de l'écosystème (Godinez-Reyes *et al.* 2006).

#### 4. État et tendances

##### 4.1 Tendances de l'habitat

Le principal problème concernant la Réserve de biosphère de l'île Guadalupe est la perturbation des processus de l'écosystème par des événements naturels et des événements externes. Les espèces exotiques envahissantes constituent un problème sur l'île, en particulier les mammifères tels que les chèvres, les chiens, les chats et les souris (CONANP, 2009). Les chats représentent actuellement une menace sérieuse, car ils sont très répandus sur l'île et ont des effets négatifs sur les colonies de nidification de certains oiseaux. Les chiens ont été retirés de la réserve, mais ont causé des problèmes aux populations de pinnipèdes en raison de la transmission de maladies ou de la prédation des jeunes (Gallo-Reynoso *et al.* 2005).

L'écosystème marin de la réserve est également affecté par le changement climatique et les phénomènes météorologiques/océanographiques tels que l'oscillation australe El Niño (ENSO ; SEMARNAT, 2018). Des températures plus élevées peuvent affecter le comportement reproducteur de l'espèce (p. ex. la capacité des mâles à défendre leur territoire ; les petits peuvent naître plus près de la mer, ce qui augmente la probabilité d'être emportés par les vagues). Des températures de l'eau plus élevées peuvent affecter la répartition, l'abondance et, par la suite, la disponibilité et la qualité des proies des otaries à fourrure d'Amérique (McCue *et al.* 2021).

Un autre effet du changement climatique et de l'augmentation de la température de l'eau est la fonte accélérée des glaces terrestres, telles que les glaciers, qui entraîne une élévation du niveau marin. Entre 1901 et 2010, le niveau marin moyen s'est élevé de 0,19 m (GIEC 2014). Certains modèles prévoient que cette élévation pourrait dépasser deux mètres d'ici 2100 (Bamber *et al.* 2019). De nombreuses plages et côtes à travers le monde ont subi les effets de l'élévation du niveau marin, en particulier dans les communautés insulaires. L'habitat terrestre de l'otarie à fourrure d'Amérique est essentiellement une bande étroite entourée de falaises abruptes, ce qui peut être particulièrement problématique si le littoral disparaît en raison de l'augmentation du niveau marin (McCue *et al.* 2021).

##### 4.2 Taille de la population

La population de *A. townsendi* est estimée entre 34 000 et 44 000 individus, avec un taux de croissance annuel estimé à 10-11 % (CONANP 2018 ; García-Aguilar *et al.* 2018 ; Hernandez-Camacho & Trites, 2018). Lors d'un comptage des petits sur l'île Guadalupe, 4 924 individus ont été observés (García-Aguilar *et al.* 2018). La colonie de l'archipel de San Benito a également connu une croissance soutenue (17,1 % selon Sierra-Rodríguez, 2015), mais l'activité de reproduction y est faible, ce qui suggère que l'augmentation pourrait être liée à l'immigration d'animaux en provenance de l'île Guadalupe (Aurioles Gamboa *et al.* 2010). García-Capitanachi (2011) a estimé la population de l'archipel de San Benito à 2 500 individus entre 2008 et 2010, et à 4 572 individus en 2012 (Angell 2014 ; Sierra-Rodríguez 2015).

##### 4.3 Structure de la population

De 1991 à 1993, la population observée sur l'île Guadalupe était composée de 35,7 % de femelles adultes, 22,1 % de petits, 9,7 % de jeunes, 26,4 % de mâles adultes, 4,7 % de mâles subadultes et 1,3 % d'individus indéterminés (Gallo-Reynoso 1994). Pendant les saisons de reproduction de 2007 et 2008, la structure de la population de l'archipel de San Benito comprenait 34,5-23,4 % de femelles adultes, 0,4 % de petits, 18,6-29,1 % de juvéniles, 6,2-12,6 % de mâles subadultes et 1,1 -1,2 % de mâles adultes, avec un pourcentage élevé d'individus indéterminés (entre 39,2 % et 33,3 %, Aurioles-Gamboa *et al.* 2015).

#### 4.4 Tendances de la population

La taille de la population dans le passé est inconnue, mais a été estimée à 200 000 individus avant l'influence humaine (Hamilton 1951 ; Hubbs 1979). Aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, l'otarie à fourrure d'Amérique a été chassée intensivement par l'industrie de la fourrure, au point d'être considérée comme disparue dans les années 1920 (Wedgeforth 1928). En 1954, une petite colonie a été découverte au Mexique (Hubbs 1956) et la protection de l'espèce a été mise en place (SEMARNAT, 2018). Depuis les années 1950, l'espèce s'est rétablie, passant d'une population estimée à 200-500 individus à plus de 30 000 (García-Capitanachi *et al.* 2017 ; Carretta *et al.* 2017). Globalement, la population augmente (Figure 2) et s'étend lentement, avec des déclins mineurs et temporaires associés aux événements El Niño (Auriolles-Gamboa, 2015).

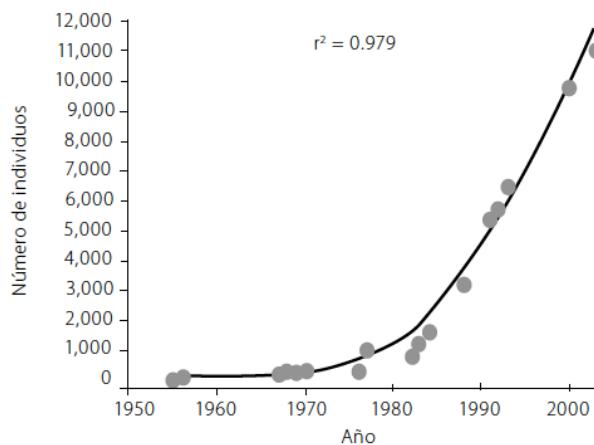


Figure 2. Croissance de la population d'*Arctocephalus townsendi* en 53 ans sur l'île Guadalupe. La croissance a commencé à un rythme de 1 à 2 % par an et s'est accélérée dans les années 1970. La capacité d'accueil de l'île n'est pas encore atteinte et la population continue d'augmenter (Gallo-Reynoso *et al.* 2005).

#### 4.5 Tendances géographiques

Une expansion de l'aire de reproduction a été observée, puisque des naissances d'otaries à fourrure d'Amérique ont eu lieu dans l'archipel de San Benito et sur l'île de San Miguel. Cependant, ces naissances représentent moins de 1 % du total des naissances annuelles (Auriolles-Gamboa *et al.* 2010 ; Sierra-Rodríguez 2015 ; Elorriaga-Verplancken *et al.* 2016a ; Norris & Elorriaga-Verplancken 2019, 2020, McCue *et al.* 2021). Les 99 % restants ont lieu sur l'île Guadalupe. Des observations récentes de *A. townsendi* sur des sites plus au nord suggèrent une expansion de son aire de répartition actuelle, bien que ces sites se situent dans les limites de son aire de répartition historique et doivent donc être considérés comme des sites de recolonisation (McCue *et al.* 2021).

### 5. Menaces

Les principales menaces auxquelles l'espèce fait face sont liées aux effets de l'activité humaine dans les zones entourant l'île Guadalupe et l'archipel de San Benito :

- La pollution du milieu marin est une menace constante ; l'ingestion de polluants plastiques en est un exemple (McCue *et al.* 2021). La vulnérabilité de *A. townsendi* aux déversements de carburant/hydrocarbure en raison de son type de fourrure doit également être notée (Auriolles-Gamboa, 2015).
- Il ne semble pas y avoir de conflits entre l'otarie à fourrure d'Amérique et la pêche dans la région (c.-à-d. la pêche du homard, de l'ormeau). Cependant, des traces d'enchevêtrement dans les filets ont été observées sur 12 mâles adultes, 3 subadultes et 2 femelles adultes (SEMARNAT, 2018) au cours des saisons de reproduction 2013-2016 à Punta Sur, sur l'île Guadalupe.
- Comme mentionné ci-dessus, la présence d'espèces exotiques envahissantes sur l'île Guadalupe a eu des conséquences sur la santé de la colonie, puisque *Leptospira*, un spirochète bactérien qui cause la leptospirose, a été détecté (Ziehl Quirós, 2015, SEMARNAT, 2018). *A. townsendi* est également

vulnérable à d'autres agents pathogènes tels que les parasites et les bactéries (comme *Klebsiella* sp., *Pseudomonas* sp., *Proteus* sp. et *Enterobacteria* sp. ; Hanni *et al.* 1997).

- L'augmentation de la température de la surface de la mer lors d'événements météorologiques/océanographiques tels qu'El Niño et son effet sur la disponibilité des proies (McCue *et al.* 2021).

## 6. Utilisation et commerce

### 6.1 Utilisation au plan national

Mexique : L'article 60 bis de la loi générale sur les espèces sauvages (*Ley General de Vida Silvestre* ; DOF, 2021) précise que : « Aucun spécimen de mammifère marin, quelle que soit l'espèce, ne peut faire l'objet d'une exploitation extractive, que ce soit à des fins de subsistance ou à des fins commerciales, à l'exception de la capture à des fins de recherche scientifique et d'enseignement supérieur par des institutions accréditées ». En outre, l'article 55 bis de la même loi stipule que : « L'importation, l'exportation et la réexportation de spécimens de toute espèce de mammifères marins ou de primates, ainsi que de leurs parties et produits, à l'exception de ceux destinés à la recherche scientifique, et d'échantillons de liquides, de tissus ou de cellules reproductrices de spécimens en captivité, sont interdites ». L'organe de gestion CITES du Mexique (DGVS-SEMARNAT) signale qu'une seule Unité de gestion et de conservation de la faune (UMA – *Unidad de Manejo para la Conservación de la Vida Silvestre* ; le régime juridique en vertu duquel la gestion des espèces sauvages est autorisée) est enregistrée pour garder l'espèce en captivité, mais qu'elle n'a pas de spécimens dans son inventaire.

États-Unis d'Amérique : la chasse de cette espèce est interdite (voir section 7.1).

### 6.2 Commerce licite

#### Commerce intérieur

Mexique : L'organe de gestion (DGVS-SEMARNAT) n'a pas délivré de permis pour le prélèvement de cette espèce au cours des 15 dernières années.

États-Unis d'Amérique : L'exploitation commerciale de cette espèce n'est pas autorisée (voir section 7.1).

#### Commerce international :

Selon la base de données sur le commerce CITES (PNUE-WCMC, 2023), 24 transactions ont été enregistrées pour *A. townsendi* entre 1975 et 2022, la plupart à des fins scientifiques (S ; 52 %) ; des transactions à des fins commerciales de l'espèce (30,4 % des transactions) ont eu lieu avant 1993 ou concernaient des spécimens pré-Convention (sculptures en os). Parmi les spécimens enregistrés, 60,8 % ont été enregistrés comme étant d'origine sauvage (code de source W) et le reste avec les codes de source U, I, O ou sans code. Pays d'origine : 65 % des transactions figurant dans la base de données indiquaient les États-Unis d'Amérique comme pays d'origine, tandis que 17,4 % des transactions provenaient du Mexique, une transaction indiquait le Canada comme pays d'origine et deux transactions étaient d'origine inconnue. Plus précisément, au cours des dix dernières années, le Mexique n'a délivré que deux permis CITES pour l'exportation de 2 273 échantillons biologiques (code de source W) à des fins scientifiques vers les États-Unis d'Amérique.

### 6.3 Parties et produits commercialisés

Entre 1975 et 2022, la base de données sur le commerce CITES (UNEP-WCMC, 2023) comprend principalement des enregistrements de l'utilisation de spécimens (scientifiques), bien qu'il y ait également des enregistrements de produits (en kilogrammes, avant 1984), de vêtements (un spécimen), de spécimens vivants (3 transactions avec 1 individu chacune), de crânes (un spécimen) et de sculptures (deux spécimens).

## 6.4 Commerce illicite

La base de données sur le commerce CITES (PNUE-WCMC, 2023) comprend également un enregistrement de l'exportation d'un crâne d'origine illégale (code de source I) du Mexique vers les États-Unis à des fins personnelles (P) en 2011.

États-Unis d'Amérique : Il est possible que du commerce illégal d'otaries à fourrure ou de certains spécimens ait lieu, mais aucune information n'est disponible sur cette activité (McCue *et al.* 2021).

Mexique : Selon l'autorité mexicaine de lutte contre la fraude (PROFEPA), aucune information n'a été enregistrée au cours des 15 dernières années concernant des saisies/confiscations au plan national ou des tentatives d'exportation de spécimens dans les ports, les aéroports ou aux frontières.

## 6.5 Effets réels ou potentiels du commerce

Il ne semble pas y avoir de marché national ou international susceptible de menacer les populations sauvages. La plupart des enregistrements de commerce international concernent des spécimens destinés à des fins scientifiques. Compte tenu des interdictions d'utilisation par le Mexique et les États-Unis d'Amérique (voir section 7.1), aucune transaction à des fins commerciales n'est prévue pour l'espèce à l'avenir.

# 7. Instruments juridiques

## 7.1 Au plan national

Mexique : En 1933, un accord présidentiel a établi une interdiction permanente de chasser les espèces d'otaries à fourrure et d'éléphants de mer dans toutes les eaux relevant de la juridiction fédérale de la République mexicaine, au motif qu'il s'agissait d'espèces dont les populations étaient très réduites (DOF, 1933). Plus récemment, l'article 60 bis de la *Ley General de Vida Silvestre* (loi générale sur les espèces sauvages) interdit le prélèvement de toute espèce de mammifères marins. En outre, *A. townsendi* est classée dans la catégorie *En danger d'extinction* (P ; DOF, 2019) sur la liste des espèces en péril du Mexique (NOM-059-SEMARNAT-2010). L'espèce figure également sur la Liste des espèces et populations prioritaires pour la conservation du Mexique (DOF, 2014), ce qui implique de promouvoir le développement de projets pour sa conservation et son rétablissement, ainsi que ceux des écosystèmes, des habitats et des espèces auxquels elle est associée.

États-Unis d'Amérique : L'espèce est protégée par l'*Endangered Species Act* (ESA) (loi sur les espèces menacées) et le *Marine Mammal Protection Act* (MMPA) (loi sur la protection des mammifères marins), ainsi que par les lois de certains États (Californie, Oregon et Washington). Une protection supplémentaire contre le commerce et la capture des otaries à fourrure d'Amérique a été accordée par le *Fur Seal Trade Act* (loi sur le commerce des otaries à fourrure), qui interdit la capture, le transport, l'importation ou la possession d'otaries à fourrure et de loutres de mer, et le *Lacey Act*, qui interdit le commerce d'espèces sauvages, de poissons et de plantes qui ont été prélevées, possédées, transportées ou vendues illégalement (McCue *et al.* 2021).

Canada : Ce pays dispose de plusieurs règlements sur les mammifères marins (RMM) qui présentent un ensemble de règles régissant le prélèvement (c.-à-d. la pêche et la chasse) et la gestion des mammifères marins inscrits dans la *Loi sur les pêches*.

## 7.2 Au plan international

L'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) a classé *A. townsendi* dans la catégorie *Préoccupation mineure* sur sa Liste rouge, avec une tendance à l'augmentation de la population (LC ; Auriolles-Gamboa 2015). L'otarie à fourrure d'Amérique est la seule otarie inscrite à l'Annexe I de la CITES ; toutes les autres espèces du genre *Arctocephalus* étant inscrites à l'Annexe II.

## 8. Gestion de l'espèce

### 8.1 Mesures de gestion

Le Mexique dispose d'un programme d'action pour la conservation de l'otarie à fourrure d'Amérique (*Programa de Acción para la Conservación del Lobo Fino de Guadalupe* ; SEMARNAT 2018), dont l'objectif général est de renforcer, promouvoir et mettre en œuvre des actions spécifiques et des stratégies de conservation pour les populations de l'espèce. Ce programme est structuré et mis en œuvre avec la participation active de diverses parties prenantes (gouvernement, universités, société civile) dans un cadre de coparticipation et de coresponsabilité. Le programme fournit également un diagnostic général de l'état actuel des populations et des principales menaces qui pèsent sur elles, et propose différentes stratégies de conservation avec des activités et des indicateurs à court, moyen et long terme (SEMARNAT, 2018).

Le Mexique dispose également d'un protocole de soins pour les mammifères marins échoués (*Protocolo de atención para varamiento de mamíferos marinos*) (DOF, 2014), et les États-Unis d'un programme de santé des mammifères marins et d'intervention en cas d'échouage (*Marine Mammal Health and Stranding Response Program*) (McCue et al. 2021) ; l'objectif de ces deux programmes est de coordonner les interventions d'urgence pour les mammifères marins malades, désorientés, blessés ou morts. Les deux programmes impliquent les autorités gouvernementales, les chercheurs et la société civile dans les réseaux de soins. Le Règlement sur les mammifères marins (RMM) du Canada comprend également des interdictions relatives au dérangement des mammifères marins, ainsi que certaines questions de gestion.

### 8.2 Surveillance continue de la population

Auparavant, le suivi était effectué au Mexique à différentes saisons. Actuellement, le Programme d'action pour la conservation prévoit des comptages complets en combinant trois approches : marine, terrestre et aérienne (c.-à-d. par drone ; SEMARNAT 2018). L'utilisation de ces trois approches combinées peut également faciliter le développement d'un modèle en effectuant des comptages simultanés. En outre, il est considéré que ces comptages devraient être effectués à la fois sur l'île Guadalupe et sur l'archipel de San Benito, principalement au mois d'août qui coïncide avec le pic des naissances. Il convient de noter que 300 individus ont été marqués en 2018 (SEMARNAT 2018).

### 8.3 Mesures de contrôle

#### 8.3.1 Au plan international

L'otarie à fourrure d'Amérique est la seule espèce d'otaries inscrite à l'Annexe I de la CITES (voir section 7.2).

#### 8.3.2 Au plan interne

**Mexique** : L'agence fédérale de protection de l'environnement (PROFEPA – Procuraduría Federal de Protección al Ambiente) est présente dans les ports, les aéroports et les postes-frontière pour veiller au respect des lois nationales sur l'environnement et des accords internationaux. PROFEPA vérifie le respect des dispositions juridiques et des restrictions non tarifaires établies pour l'importation, l'exportation, la réexportation et le retour des marchandises dont l'importation et l'exportation sont soumises à la réglementation du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles (SEMARNAT), y compris les espèces figurant sur la liste des espèces en péril (NOM-059-SEMARNAT-2010). Le respect des dispositions juridiques et réglementaires sur l'île Guadalupe est assuré par des stratégies et des actions qui combinent l'inspection, la supervision et le suivi par le PROFEPA en coordination avec le Ministère de la marine (SEMAR), en collaboration avec la Commission nationale des zones naturelles protégées (CONANP – Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas), la Commission nationale de l'aquaculture et de la pêche (CONAPESCA – Comisión Nacional de Acuacultura y Pesca) et la communauté locale (CONANP 2009).

**États-Unis d'Amérique** : En vertu du *Marine Mammal Protection Act* (MMPA), le Service national des pêches maritimes (NMFS – National Marine Fisheries Service) est compétent pour la gestion des activités susceptibles d'affecter les otaries à fourrure d'Amérique dans

les eaux américaines ou par des citoyens américains. Le NMFS est chargé de mener des recherches scientifiques, de délivrer des permis, d'établir des réglementations et d'appliquer les lois nécessaires à la réalisation des objectifs de la MMPA.

Canada : Pêches et Océans Canada est chargé de surveiller les activités et de veiller à l'application des règlements. Toutefois, d'autres services de lutte contre la fraude, dont la Gendarmerie royale du Canada et la Police provinciale du Québec, sont également impliqués dans le suivi.

#### 8.4 Élevage en captivité et reproduction artificielle

Mexique : L'organe de gestion (DGVS-SEMARNAT) signale qu'il n'existe pas de programmes d'élevage en captivité dans les unités de gestion et de conservation de la faune (UMA) ni dans les propriétés ou installations qui gèrent la faune sous forme confinée, en dehors de son habitat naturel (PIMVS – Predios e Instalaciones que Manejan Vida Silvestre fuera de su hábitat natural).

#### 8.5 Conservation de l'habitat

En raison de son importance biologique et écologique, la zone comprenant l'île Guadalupe et ses îlots a été déclarée réserve de biosphère par décret présidentiel le 25 avril 2005 (DOF, 2005). De même, depuis 2016, l'archipel San Benito fait partie de la Réserve de biosphère des îles du Pacifique de Basse-Californie (Reserva de la Biosfera Islas del Pacífico de la Península de Baja California) au même titre que l'archipel Bahía Magdalena, l'île Adelaida, l'île Cedros, l'archipel Coronado, l'archipel Todos Santos, l'île San Martín et l'archipel San Jerónimo (DOF, 2016). Le label Réserve de biosphère est accordé par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) afin de contribuer à la protection d'un écosystème abritant des plantes et des animaux d'un intérêt scientifique et naturel exceptionnel. Les deux réserves sont administrées par la Commission nationale des aires naturelles protégées (CONANP) du Mexique.

Aux États-Unis d'Amérique, le Service des parcs nationaux (NPS – National Park Service) a signalé des observations de l'espèce dans le Channel Islands National Park, le Golden Gate National Recreation Area et le Point Reyes National Seashore, ainsi qu'une occurrence historique dans le Santa Monica Mountains National Recreation Area. D'autres parcs nationaux se trouvent dans l'aire de répartition de l'otarie à fourrure d'Amérique : le Cabrillo National Monument et le Redwood National Park en Californie ; le Lewis and Clark National Historical Park dans l'Oregon ; et l'Olympic National Park, l'Ebey's Landing National Historical Preserve et le San Juan Island National Historical Park dans l'État de Washington (McCue *et al.* 2021).

#### 8.6 Mesures de sauvegarde

Les mécanismes réglementaires existants, ainsi que les nombreuses lois et réglementations étatiques et fédérales aux États-Unis et au Mexique, assurent une protection adéquate des otaries à fourrure d'Amérique (McCue *et al.* 2021 ; voir les sections 7.1, 8.1, et 8.3.2). Les colonies de reproduction sont situées dans des aires protégées (voir section 8.5).

Le Mexique et les États-Unis d'Amérique n'autorisent pas la capture de mammifères marins ni leur commerce national ou international (voir section 7.1.). Par conséquent, si l'espèce est transférée à l'Annexe II, aucune exploitation extractive ne sera autorisée.

CITES : Mesures de précaution figurant à l'annexe 4, paragraphes A1 et A2 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17) :

- Il est proposé de transférer l'espèce de l'Annexe I à l'Annexe II afin de permettre le suivi de tout commerce international potentiel pendant au moins deux périodes entre les sessions de la Conférence des Parties (A1).
- L'espèce ne remplit pas les critères biologiques ou commerciaux d'inscription à l'Annexe I (A2a) : la population sauvage n'est pas petite ; il n'y a pas de déclin observé, déduit ou prévu du nombre d'individus ou de la superficie de l'habitat ; elle n'est pas très vulnérable ; il n'y a pas de fluctuations à court terme ; l'aire de répartition n'est pas restreinte ; et la population croît rapidement. Elle ne présente que des considérations sur le point A) iii), car une majorité d'individus est concentrée géographiquement pendant une ou plusieurs phases du cycle de vie

dans les colonies de reproduction sur les îles Guadalupe et San Benito. Cependant, les populations ne sont pas limitées à un seul endroit sur les îles, les îles sont relativement grandes et la capacité d'accueil n'a pas été atteinte ; en outre, les îles sont des aires protégées avec une présence humaine (temporaire) très faible, et la population se disperse et colonise de nouvelles îles (l'île San Benito est un site de reproduction relativement récent).

- Au moins 2 des garanties de précaution requises sont respectées (2a) :
  - o L'espèce ne fait pas l'objet de demande dans le commerce international et son transfert à l'Annexe II n'est pas susceptible de stimuler le commerce d'autres espèces inscrites à l'Annexe I ou de causer des problèmes de lutte contre la fraude pour ces espèces (A2ai) : compte tenu du fait que le commerce est rare, qu'il concerne principalement des spécimens scientifiques (avec une forte probabilité d'identification correcte au niveau de l'espèce) et que les autres espèces du genre sont inscrites à l'Annexe II, une augmentation de la demande ou à des problèmes de lutte contre la fraude ne sont pas attendus.
  - o La législation nationale et les mesures de contrôle sont adéquates et suffisantes pour mettre en œuvre les réglementations associées à l'Annexe II, et sont même plus strictes puisqu'elles interdisent le prélèvement et le commerce de l'espèce (2aii).

## 9. Information sur les espèces semblables

Le critère diagnostique le plus important qui distingue les otaries à fourrure des lions de mer est la présence d'une sous-couche de poils ou sous-fourrure, dont la densité de follicules pileux est environ 50 fois supérieure à celle des mammifères terrestres et qui est essentielle à la thermorégulation (Arnould 2008). Le genre *Arctocephalus* diffère de *Callorhinus ursinus* (l'otarie à fourrure du Nord) en ce que sa fourrure s'étend sur les nageoires antérieures et se termine par une ligne sur les métacarpiens, alors que chez *C. ursinus*, la fourrure se termine à la base des nageoires, au niveau du poignet, en une ligne définie (Repenning *et al.* 1971 ; Arnould 2008).

Les 8 espèces du genre *Arctocephalus* (*A. australis* d'Amérique du Sud, *A. forsteri* de Nouvelle-Zélande et du sud de l'Australie, *A. galapagoensis* des îles Galápagos, *A. gazella* de l'océan Antarctique, *A. townsendi* de l'île Guadalupe, *A. philippii* des îles Juan Fernandez, *A. pusillus* d'Afrique du Sud et d'Australie et *A. tropicalis* des eaux subantarctiques) ont généralement une fourrure uniforme brun foncé à gris foncé sur la surface dorsale, avec un aspect grisâtre dû au fait que l'extrémité des poils de garde (c'est-à-dire le pelage de surface) est blanche ou pâle. Le pelage est plus pâle sur la face ventrale, en particulier autour de l'abdomen. La teinte du pelage et le degré de grisonnement peuvent varier en fonction de la saleté de l'animal, de son âge, de son sexe et du temps écoulé depuis la dernière mue (saisonnalité annuelle, fin de l'été-début de l'automne ; Arnould 2008). L'exception est l'otarie à fourrure subantarctique (*A. tropicalis*), qui présente une coloration particulière : la poitrine et la face (c'est-à-dire le museau et le pourtour des yeux jusqu'au-dessous des oreilles) sont jaune pâle ou crème, tandis que le dessus de la tête et la surface dorsale sont brun foncé à gris. La coloration est plus marquée chez les mâles, qui présentent également une touffe sombre bien visible (comme une crête) sur le front (annexe 1 ; Arnould 2008 ; Jefferson *et al.* 2015).

Une étude a comparé la longueur des poils de garde sur la crête, la crinière et le dos des mâles adultes de *A. gazella*, *A. tropicalis* et *A. pusillus*. Les poils proéminents de la crête peuvent mesurer entre 70 et 75 mm chez *A. tropicalis* et sont beaucoup plus courts chez les autres espèces (37-40 mm chez *A. gazella* et 17-26 mm chez *A. pusillus*). Les poils de la crinière de *A. gazella* sont beaucoup plus longs et luxuriants que ceux des autres espèces, puisqu'ils mesurent 60 mm de long (32-42 mm chez *A. tropicalis* et 30-46 mm chez *A. pusillus*). Le poil dorsal est également plus long chez *A. gazella*, mesurant 38-43 mm (21-23 mm chez *A. tropicalis* et 15-27 mm chez *A. pusillus* ; Bonner 1968).

Les différences de forme des nageoires peuvent être utilisées comme critères diagnostiques de diverses espèces. Par exemple, les nageoires antérieures de *A. forsteri* sont plus triangulaires que celles de *A. pusillus*, qui sont en forme de palette et plus incurvées. De même, *A. gazella* a des nageoires postérieures proportionnellement plus longues que *A. tropicalis* (Arnould 2008).

Un museau court avec une extrémité quelque peu aplatie, créant une apparence de face plate, est plus caractéristique de *A. galapagoensis*, *A. gazella* et *A. tropicalis*. Un museau moyen à long est plus caractéristique de *A. australis*, *A. forsteri*, *A. philippii*, *A. pusillus* et *A. townsendi* (bien que cela puisse ne pas être aussi distinctif chez les femelles et les subadultes ; Jefferson *et al.* 1994). *A. philippii* et

*A. townsendi* ont une truffe large et bulbeuse caractéristique, avec des narines orientées vers le bas (mâles adultes), alors que *A. australis*, *A. forsteri*, et *A. pusillus* ont une truffe petite à moyenne (à l'extrémité du museau), avec des narines orientées vers l'avant (annexe 2 ; Jefferson *et al.* 1994 ; Jefferson *et al.* 2015).

La longueur du crâne, la longueur du museau, la hauteur du front, la taille et le dessin des dents, ainsi que la largeur du palais entre les molaires semblent être les critères les plus utiles pour distinguer les espèces du genre *Arctocephalus*. Les dents post-canines fournissent probablement la clé la plus simple de leur différenciation (Annexe 3 ; Repenning *et al.* 1971 ; Brunner, 2004).

Le commerce de ces espèces est généralement faible, la base de données sur le commerce CITES (UNEP-WCMC, 2023) n'ayant enregistré que 2 990 transactions pour toutes les espèces du genre *Arctocephalus* entre 1975 et 2023. Le commerce se concentre principalement sur les peaux (38 %), surtout celles de *A. pusillus* (91 %), peut-être parce qu'il s'agit de la plus grande espèce du genre *Arctocephalus*, les mâles adultes atteignant entre 2 et 2,3 m de long et un poids moyen de 260 kg, avec un poids maximum de 360 kg. Les femelles adultes mesurent de 1,2 à 1,7 m et pèsent environ 60 kg, avec un poids maximum de 110 kg (Jefferson *et al.* 2015). Cette espèce est classée dans la catégorie Préoccupation mineure (LC) sur la Liste rouge de l'IUCN et ses populations dépassent le million d'individus (Hofmeyr 2015).

Bien qu'il soit difficile pour les non-spécialistes de distinguer à l'œil nu les peaux au niveau de l'espèce, il existe plusieurs spécialistes au Mexique et aux États-Unis d'Amérique qui peuvent aider à cette tâche. Le matériel fourni ici facilite l'identification d'autres spécimens des espèces du genre *Arctocephalus*.

## 10. Consultations

Un projet de ce document a été communiqué aux États-Unis d'Amérique et au Canada, qui ont répondu qu'ils feraient part de leurs commentaires en vue de la 33<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux.

## 11. Remarques supplémentaires

Aucune.

## 12. Références

- Angell, O. C. 2014. Abundancia y estructura de las colonias de pinnípedos que habitan en el archipiélago San Benito, B.C. México, en el verano e invierno (2012-2013). Tesis para obtener el título de Biólogo Marino. Universidad Autónoma de Baja California Sur. La Paz, Baja California Sur.
- Arnould, J.P.Y. 2008. Southern fur seals *Arctocephalus* spp. En Perrin WF, Würsig B, Thewissen JGM (eds). Encyclopedia of marine mammals, 2nd ed. Academic Press, San Diego, CA p 1079-1084.
- Aguilar, D. 2011. Propuesta para la elaboración del Programa de Acción para la Conservación de Especies (PACE): lobo fino de Guadalupe: (*Arctocephalus townsendi*) de Isla Guadalupe. Tesis de licenciatura en Biología. UNAM. México
- Aurioles-Gamboa, D., Elorriaga-Verplancken, F. and Hernández-Camacho, C.J. 2010. Guadalupe fur seal population status on the San Benito Islands, Mexico. Marine Mammal Science 26(2): 402-408.
- Aurioles-Gamboa, D. 2015. *Arctocephalus townsendi*. The IUCN Red List of Threatened Species 2015: e.T2061A45224420. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2015-2.RLTS.T2061A45224420.en>.
- Aurioles-Gamboa D., Elorriaga-Verplancken, F., Hernández-Camacho, C.J. 2015. The current population status of Guadalupe fur seal (*Arctocephalus townsendi*) on the San Benito Islands, México. Marine Mammal Science. 26:402p
- Bamber, J.L., Oppenheimer, M., Kopp, R.E., Aspinall, W.P. and Cooke, R.M. 2019. Ice sheet contributions to future sea-level rise from structured expert judgment. Proceedings of the National Academy of Sciences, 116(23), pp.11195-11200.
- Berdegué, J. 1957. La foca fina, el elefante marino y la ballena gris en Baja California, y el problema de su conservación. Ediciones del Instituto Mexicano de Recursos Naturales Renovables, A.C. 14:1-38
- Bones, D. J., and Bowen, W. D. 1996. The evolution of maternal care in pinnipeds. BioScience 46:645-654.

- Bonner, W. N. 1968. The fur seal of South Georgia. Scientific Report of the British Antarctic Survey 56:1–88.
- Brunner, S. 2004. Fur seals and sea lions (Otariidae): identification of species and taxonomic review. *Systematics and Biodiversity*, 1(3), 339-439.
- Carretta J.V., Forney, K.A., Oleson E.M., Weller, D.W., Lang, A.L., Baker, J., Muto, M.M., Hanson, B., Orr A.J., Huber, H., Lowry M.S., Barlow, J., Moore J.E., Lynch, D., Carswell, L., and R.L. Brownell, Jr. 2017. U.S. Pacific Marine Mammal Stock Assessments: 2016. NOAA Technical Memorandum: NOAA-TM-NMFS-SWFSC-577
- CONANP (Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas). 2019. Plan de Manejo Reserva de la Biosfera Isla Guadalupe. <https://www.conanp.gob.mx/anp/consulta/Borrador%20PM%20RBIG%20agosto%2009.pdf>
- CONANP (Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas). 2023. Modificación al Plan de Manejo Reserva de la Biosfera Isla Guadalupe. <https://www.gob.mx/conanp/acciones-y-programas/programas-de-manejo>
- DOF. 1933. Acuerdo que establece veda para la captura de elefante marino y lobo fino. Tomo LXXVII Número 30. Publicado el 24 de abril de 1933.
- DOF. 2005. Decreto por el que se declara área natural protegida, con la categoría de reserva de la biosfera, la zona marina y terrestre que incluye a la Isla Guadalupe, de jurisdicción federal, así como a las demás superficies emergidas que se encuentran dentro de la misma, localizada en el Océano Pacífico, frente a la costa de la Península de Baja California, con una superficie total de 476,971-20-15.79 hectáreas. Publicado el 25 de abril de 2005.
- DOF. 2014. Acuerdo por el que se da a conocer la lista de especies y poblaciones prioritarias para la conservación. Diario Oficial de la Federación. Publicado el 05 de marzo de 2014.
- DOF. 2014. Acuerdo mediante el cual se expide el Protocolo de atención para varamiento de mamíferos marinos. Publicado el 06 de junio de 2014.
- DOF. 2016. Decreto por el que se declara Área Natural Protegida, con el carácter de reserva de la biosfera, la región conocida como Islas del Pacífico de la Península de Baja California. Publicado el 07 de diciembre de 2016.
- DOF. 2019. MODIFICACIÓN del Anexo Normativo III, Lista de especies en riesgo de la Norma Oficial Mexicana NOM-059-SEMARNAT-2010, Protección ambiental-Especies nativas de México de flora y fauna silvestres-Categorías de riesgo y especificaciones para su inclusión, exclusión o cambio-Lista de especies en riesgo. Diario Oficial de la Federación. Publicada el 30 de diciembre de 2010. Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales. Publicada el 14 de noviembre de 2019.
- DOF. 2021. Ley General de Vida Silvestre. Publicada el 03 de julio de 2000. Última reforma publicada el 20 de mayo de 2021.
- Elorriaga-Verplancken, F. R., Sierra-Rodríguez, G., Rosales Nanduca, H., Acevedo-Whitehouse K., y Sandoval-Sierra, J. 2016. Impacto de El Niño-Oscilación del Sur de 2015 en la abundancia y los hábitos de alimentación de los lobos marinos de Guadalupe y los leones marinos de California del archipiélago de San Benito, México. Más uno 11:e0155034.
- Elorriaga-Verplancken, F. R., Paniagua-Mendoza, A., Hernández-Camacho, C. J., Webber, M. A., Cruz-Vallejo, R., Nevels, C. R., & González-López, I. 2021. A new Guadalupe fur seal colony in the Gulf of California? Ecological and conservation implications. *Aquatic Mammals*, 47(1), 1-9.
- García-Capitanachi, B., Schramm, Y., Heckel, G. 2017. Population fluctuations of Guadalupe fur seals (*Arctocephalus philippii townsendi*) between the San Benito Islands and Guadalupe
- García-Aguilar, M., Gutiérrez-García, C. D., y de la Cueva, D. H. (2013). Terrestrial Habitat Segregation Between the Guadalupe Fur Seal (*Arctocephalus townsendi*) and the California Sea Lion (*Zalophus californianus*) at Islas San Benito, México. *Aquatic Mammals*: 39(1): 54.
- García-Aguilar, M. C., Elorriaga-Verplancken, F. R., Rosales-Nanduca, H. and Schramm, Y., 2018. Population status of the Guadalupe fur seal (*Arctocephalus townsendi*). *Journal of Mammalogy*, 99(6), pp.1522-1528.
- Gallo-Reynoso J., 1994. Factors affecting the populations status of the Guadalupe fur seal, *Arctocephalus townsendi* (Merriam, 1897), at Isla de Guadalupe, Baja California, México. Tesis de Doctorado. University of California.

- Gallo-Reynoso, J. P., Le Boeuf, B. J., Figueroa, A. L., Maravilla Chávez, M. O. 2005. Los pinnípedos de Isla Guadalupe. En: K. Santos del Prado y Peters, E. (eds.). Isla Guadalupe. Restauración y Conservación. Instituto Nacional de Ecología (INE-SEMARNAT), México, D.F., 135-141 p.
- Gallo-Reynoso J. P., Figueroa-Carranza A. L., Le Boeuf, B. J. 2008. Foraging behavior of lactating Guadalupe fur seal females. Avances en el Estudio de los Mamíferos de México: 595-614
- Gallo-Reynoso J., Maravilla-Chávez, M. y Navarro-Serment, C. 2010. Registros nuevos de pinnípedos no-residentes en el golfo de California, México. Revista Mexicana de Biodiversidad, (81): 209-213.
- García-Capitanachi, B., Schramm, Y., Heckel, G. 2017. Population fluctuations of Guadalupe Fur seals (*Arctocephalus philippi townsendi*) between the San Benito Islands and Guadalupe Island, Mexico, during 2009 and 2010. Aquatic Mammals: 43:492–500.
- Godinez-Reyes, C., K. Santos-Del Prado, H. Zepeda-López, A. Aguirre, D. Anderson, A. Parás-González, E. Velarde y A. Zavala-González, 2006, Monitoreo de poblaciones y condición de salud de aves marinas y lobos marinos en islas del norte del Golfo de California, México, Gaceta Ecológica (081):31-45
- Gutiérrez-Osuna, M. D. C., Díaz-Gaxiola, J. M., Trites, A. W., & Hernández-Camacho, C. J. 2022. New colony of Guadalupe fur seals (*Arctocephalus townsendi*) discovered on El Farallón de San Ignacio Island, Gulf of California. Marine Mammal Science, 38(1), 374-382.
- Hamilton, A. 1951. Is the Guadalupe fur seal returning? Natural History. 60:90-96
- Hanni, K. D., Long, D. J., Jones, R. E., Pyle, P., Morgan, L. E. 1997. Sightings and strandings of Guadalupe fur seals in Central and Northern California, 1988- 1995. Society, 78(2), 684–690.
- Hernandez-Camacho, C. J., & Trites, A. W. 2018. Population viability analysis of Guadalupe fur seals *Arctocephalus townsendi*. Endangered Species Research, 37, 255–267.
- Hernández de la Torre, B., G. Gaxiola, R. Aguirre, S. Álvarez, R. Lara-Lara y S. Nájera. 2005. Serie de tiempo de productividad (1997-2003) en el ecosistema marino de Isla Guadalupe. En: Santos del Prado, K. y Peters E. (Eds.). Isla Guadalupe Restauración y Conservación. México: Instituto Nacional de Ecología-Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (INE - SEMARNAT), Centro de Investigación y Educación Superior de Ensenada (CICESE), Grupo de Ecología y Conservación de Islas, A. C. (GECI), Secretaría de Marina (SEMAR). pp. 135-141
- Hernández-Montoya, J.C. 2009. Distribución, abundancia y estructura alimentaria del lobo fino de Guadalupe (*Arctocephalus townsendi*) en Isla Guadalupe, México [Distribution, abundance and alimentary structure of the Guadalupe fur seal (*Arctocephalus townsendi*) at Isla Guadalupe, Mexico], [dissertation]. México: Centro de Investigación Científica y de Educación Superior de Ensenada.
- Hofmeyr, G.J.G. 2015. *Arctocephalus pusillus*. The IUCN Red List of Threatened Species 2015: e.T2060A45224212.
- Hubbs, C. 1979. Guadalupe Fur seal. FAO. Advisory committee on Marine Research. Working Party on Marine Mammals. FAO Fish. Ser. 5(2):24-27
- Hubbs, C.L. 1956. Back from oblivion Guadalupe Fur seal: still a living species. Pacific Discovery, 9(6):14-21
- IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change), 2014: Climate Change 2014: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Core Writing Team, R.K. Pachauri and L.A. Meyer (eds.)]. IPCC, Geneva, Switzerland, 151 pp.
- Jefferson, T.A., S. Leatherwood, and M.A. Webber. 1994. Species identification guide. Marine mammals of the world. United Nations Environment Programme (UNEP), Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), United Nations (UN), Rome, Italy, p. 587 figs.
- Jefferson, T. A., Webber, M. A., & Pitman, R. L. 2015. Marine mammals of the world: a comprehensive guide to their identification (2nd edition). Elsevier Inc.
- Lambourn, D.M., Jeffries, S.J., Wilkinson, K., Huggins, J., Rice, J., Duffield, D., and Raverty, S.A. 2012. 2007-2009 Pacific Northwest Guadalupe Fur Seal (*Arctocephalus townsendi*) Unusual Mortality Event (UME) Summary Report.
- Lynn, R.J. y Simpson, J.J. 1987. The California Current system: the seasonal variability of its physical characteristics. Journal of Geophysical Research 92(c12):12,947-12,966

- McCue, L.M., Fahy, C.C., Greenman, J., and K. Wilkinson. 2021. Status Review of the Guadalupe Fur Seal (*Arctocephalus townsendi*). 95 pp. National Marine Fisheries Service, Protected Resources Division, West Coast Region, 501 West Ocean Blvd., Long Beach, California, 90802
- Mejia-Ruiz, P. 2011. Fidelidad al sitio de nacimiento en el lobo marino de California, *Zalophus californianus*, durante la temporada reproductiva en las islas Los Islotes, Golfo de California, México. Tesis de Licenciatura. Universidad Autónoma de Baja California Sur, La Paz B.C.S., México, 53 p.
- Norris, T., Fauquier, D., Field, C., Whoriskey, S., Gálvez, C., Rowles, T., Viezbicke, J., and Elorriaga-Verplancken, F. R. 2017. At-sea distribution and habitat use of free-ranging and rehabilitated Guadalupe fur seals. Poster presented at the 6th International Bio-logging Science Symposium, Konstanz, Germany
- Norris, T.A., and Elorriaga-Verplancken, F.R. 2019. Guadalupe Fur Seal Population Census and Tagging in Support of Marine Mammal Monitoring Across Multiple Navy Training Areas in the Pacific Ocean, 2018-2019. Technical Report. Prepared for Commander, Pacific Fleet, Environmental Readiness Division. Submitted to Naval Facilities Engineering Command (NAVFAC) Southwest, Environmental Corp, San Diego, CA 9213, under Contract No. N62473-18-2-004. November 2019.
- Norris, T.A. and Elorriaga-Verplancken F.R. 2020. Guadalupe Fur Seal Population Census and Tagging in Support of Marine Mammal Monitoring Across Multiple Navy Training Areas in the Pacific Ocean, Preliminary Summary, March 28, 2019 – December 31, 2019. Prepared for Commander, Pacific Fleet, Environmental Readiness Division. Submitted to Naval Facilities Engineering Command (NAVFAC) Southwest, Environmental Corp, San Diego, CA 9213, under Contract No. N62473-18-2-004. March 202
- Ortega-Ortiz, C.D., Vargas-Bravo, M.H., Olivos-Ortiz, A., Zapata, M.G.V. and Elorriaga-Verplancken, F.R. 2019. Guadalupe Fur Seal Encounters in the Mexican Central Pacific During 2010-2015: Dispersion Related to the Species Recovery? *Aquatic Mammals*, 45(2), pp.246-254
- Parés Sierra, A. F., López, J. y Pavía, E. 1997. Oceanografía física del Océano Pacífico Nororiental. En: Lavín, M. (Ed). *Contribuciones a la Oceanografía Física en México*. Monografía No. 3 1:1-24
- Peterson, R. S., Hubbs, C. L., Gentry, R. L., y DeLong, R. L. 1968. The Guadalupe Fur Seal: Habitat, Behavior, Population Size, and Field Identification. *Journal of Mammalogy*, 49(4):665-675
- Pierson, M.O. 1987. Breeding behavior of the Guadalupe fur seal, *Arctocephalus townsendi*. En: Croxall, J.P. y Gentry, R.L. (eds.). *Status, Biology, and Ecology of fur seals*. NOAA Tech. Rep. NMFS. 51:83-94.
- Porras-Peters, H., Aurioles, D., Cruz, V. y Koch, P. 2008. Trophic level and overlap of California sea lions, *Zalophus californianus* in the Gulf of California. *Marine Mammal Science* 24(3):554-576.
- Rivera, C. 2011. Efecto del tamaño corporal en la diversidad de presas de los Pinnípedos. Tesina de grado de Licenciado en Ciencias Biológicas, Opción Ecología. Universidad de la República, Uruguay. 31 p
- Repenning, C.; Peterson, R. y Hubbs, C. 1971. Contributions to the systematics of the southern fur seals, with particular reference to the Juan Fernández and Guadalupe species. *Antarctic Research Series*. 18:1-34
- Riedman, M. 1990. *The pinnipeds: Seals, sea lions and walruses*. University of California Press
- SEMARNAT, 2018. Programa de Acción para la Conservación de la Especie Lobo Fino de Guadalupe (*Arctocephalus townsendi*), SEMARNAT/CONANP, México (Año de edición 2018).
- Sierra-Rodríguez G.E. 2015. Recolonización y hábitos alimentarios maternos del lobo fino de Guadalupe (*Arctocephalus philippii townsendi*) del Archipiélago San Benito, BC, México. MSc thesis, Centro Interdisciplinario de Ciencias Marinas, Instituto Politécnico Nacional, La Paz, BCS.
- UJEPC-WCMC/CITES - United Nations Environment Program, Centro Mundial de Vigilancia de la Conservación, 2024 "Base de datos sobre el comercio CITES".
- Wedgeforth, H.M. 1928. The Guadalupe fur seal (*Arctocephalus townsendi*). *Zoonoz*, San Diego Zoological Society 3(3):4-9.
- Ziehl-Quirós, E. C. 2015. Prevalencia de cuatro enfermedades infecciosas en lobo fino en Isla Guadalupe, México. Tesis de Maestría. Centro de Investigación Científica y de Educación Superior de Ensenada, Baja California.

Annexe 1: Aspect des espèces du genre *Arctocephalus* (tiré de Jefferson et al. 2015).



*Antarctic Fur Seal*



*Juan Fernandez Fur Seal*



*Galapagos Fur Seal*



*South American Fur Seal*



*Subantarctic Fur Seal*



*Cape & Australian Fur Seals*

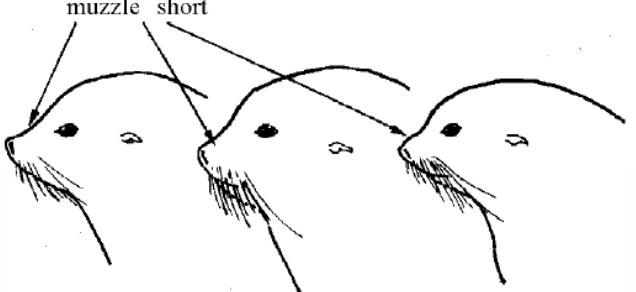
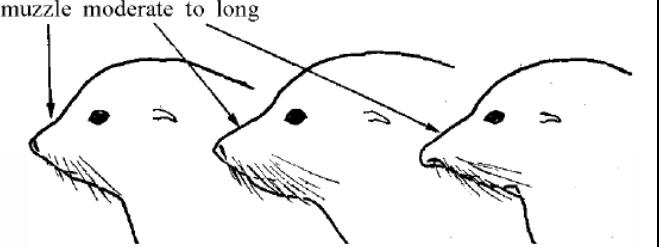
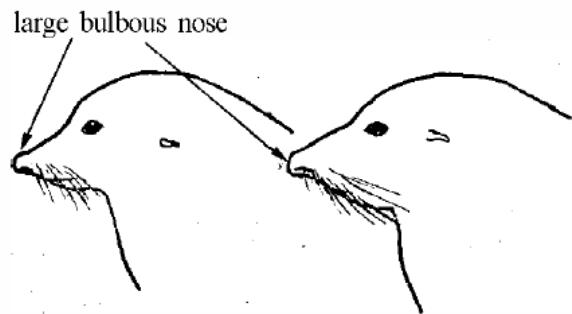
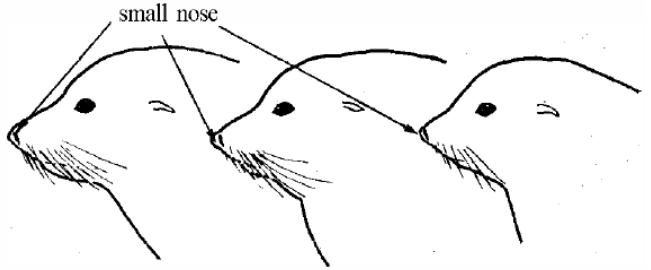


*Guadalupe Fur Seal*



*New Zealand Fur Seal*

Annexe 2 : Différenciation de la forme du museau des espèces du genre *Arctocephalus* (d'après Jefferson et al. 1994).

|  |  |
|--|--|
|  <p>A)</p> <p><i>Arctocephalus galapagoensis</i></p> <p><i>Arctocephalus gazella</i></p> <p><i>Arctocephalus tropicalis</i></p> |  <p>B)</p> <p><i>Arctocephalus australis</i></p> <p><i>Arctocephalus forsteri</i></p> <p><i>Arctocephalus philippii</i></p> <p><i>Arctocephalus pusillus</i></p> <p><i>Arctocephalus townsendi</i></p> |
|  <p>Bi)</p> <p><i>Arctocephalus philippii</i></p> <p><i>Arctocephalus townsendi</i></p>  |  <p>Bii)</p> <p><i>Arctocephalus australis</i></p> <p><i>Arctocephalus forsteri</i></p> <p><i>Arctocephalus pusillus</i></p>  |

Annexe 3 : Dentition supérieure typique des adultes des 8 espèces du genre *Arctocephalus* (à la même échelle ; d'après Repenning et al. 1971).

